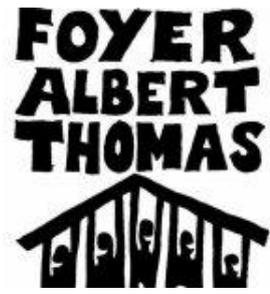


SOUTENIR LES RESIDENTS ET LES SALARIES DU FOYER ALBERT THOMAS !



Le 22 décembre dernier, le Tribunal de Grande Instance de Tours a décidé la liquidation judiciaire de « l'association Albert Thomas », gestionnaire du foyer d'urgence Albert Thomas (accueillant 36 résidents) et bailleur d'appartements représentant 21 places d'hébergement d'urgence. Cette liquidation peut entraîner de facto l'expulsion des 36 résidents actuels du Foyer.

Une solution d'accueil temporaire et inadaptée a été proposée par "les autorités" avec la mise à leur disposition par la Ville de Tours d'un gymnase. Cette proposition est indigne et ne constitue en aucun cas une réponse pertinente alors que les locaux même du foyer, qui appartiennent à la Ville de Tours, sont conçus et équipés pour accueillir des personnes dans un hébergement stable et durable. Alors qu'au contraire, dans un gymnase, les accueillis doivent quitter celui-ci entre 9h et 18h, ce qui est inconcevable dans les conditions climatiques actuelles et alors que la santé de certains nécessite la permanence de leurs soins.

Nous, "comité de soutien citoyen aux résidents du foyer Albert Thomas", réclamons l'application immédiate de la loi DALO, qui reconnaît à la personne bénéficiant d'un hébergement d'urgence un « droit au maintien dans les lieux », selon le principe dit de continuité. Le non-respect de ce droit engagerait la responsabilité du représentant de l'État dans notre département, en la personne du Préfet d'Indre et Loire. Ce droit a pour effet que la personne accueillie peut rester dans la structure où elle est hébergée jusqu'à ce qu'une solution adaptée à ses besoins la conduise vers une structure d'hébergement stable ou un établissement de soins, ou, mieux encore, vers un logement.

Nous demandons donc à la Mairie de Tours, propriétaire des lieux, d'autoriser les 36 résidents actuels à se maintenir dans les locaux constituant le Foyer Albert Thomas jusqu'à ce qu'une éventuelle solution alternative adaptée, durable et digne, leur soit dès que possible proposée.

Nous demandons également au Préfet que la DDSC 37 garantisse la pérennité des 36 places d'hébergement d'urgence disponibles sur le département :

- en lançant dès maintenant un appel d'offre à d'autres associations gestionnaires pour la reprise de l'activité du Foyer,
- lesquelles veilleront au respect de la décence de l'accueil,
- se verront attribuer par les pouvoirs publics des moyens de fonctionnement suffisants
- en veillant à ce que les libertés individuelles des résidents soient respectées
- laquelle association devrait également s'attacher à la reprise des contrats de travail de l'équipe professionnelle en place actuellement, compétente et expérimentée.

Le principe de continuité a été acté pour les appartements extérieurs gérés jusqu'à sa liquidation par l'association Albert Thomas. Nous demandons qu'il en soit de même pour le foyer lui-même.

Par ailleurs, au regard de la situation dramatique de l'hébergement d'urgence dans le Département d'Indre et Loire, nous demandons que les 36 places d'hébergement déployées en urgence au gymnase de la Ville soient maintenues au profit d'autres personnes sollicitant le 115, lequel ne peut actuellement répondre à la demande faute de places d'hébergement d'urgence en nombre suffisant.

TOUTES ET TOUS A LA MANIFESTATION DE SOUTIEN, JEUDI 12 JANVIER 2017, à 18H, PLACE JEAN JAURES, TOURS

Le " Comité citoyen de soutien aux résidents du Foyer Albert Thomas "

soutienfoyerAlbertthomas@gmail.com (téléphone : 06 75 47 19 10) auquel s'associent les organisations SUD Santé-Sociaux, SOLIDAIRES 37, JC 37, UEC 37, NPA 37, SDAS-FO 37, PCF 37, CGT 37, « Les Verts » 37, FSU 37, LGBT 37, Le Ptit Kawa de Tours, Les Amis de Demain Le Grand Soir, ATTAC 37, PCOF 37, Alternative Libertaire 37, Resf37, « Touraine je t'aime », Chrétiens-Migrants, POID37 les " Insoumis Val de Brenne ", les salariés de "La Barque", CATDP, LDH 37, LO37, Sections Sud et CGT de l'Entraide Ouvrière